



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 17622

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les concours de recrutement des enseignants de japonais. Une meilleure offre en professeurs de japonais dans le secondaire aurait sans nul doute un effet réel sur le nombre des élèves étudiant la langue japonaise, ceux-ci étant dans leur vie quotidienne de plus en plus au contact de l'univers culturel de ce pays du G8. Aussi aimerait-elle savoir s'il envisage la création d'un CAPES de japonais afin que les programmes officiels de japonais publiés au Bulletin officiel le 13 septembre 2007 soient appliqués dans les meilleures conditions possibles.

Texte de la réponse

Le recrutement de professeurs de langue et civilisation japonaises s'effectue par la voie du concours de l'agrégation. Créée en 1985, cette agrégation permet le recrutement de personnels aptes à enseigner à un haut niveau la langue considérée tout en prenant en compte, dans l'enseignement dispensé, de façon approfondie, les divers aspects du Japon contemporain. Le japonais est actuellement enseigné auprès d'environ trois mille élèves dans une vingtaine d'établissements de second degré répartis dans dix-huit académies. Compte tenu du peu de départs prévisibles à la retraite dans les prochaines années des professeurs de la discipline et des besoins liés à l'évolution des effectifs d'élèves par niveau, la création d'un concours supplémentaire n'est pas à l'ordre du jour. Au surplus, le recrutement de professeurs associés des établissements publics locaux d'enseignement a été récemment révisé par le décret n° 2007-322 du 8 mars 2007 afin de pouvoir accueillir à temps plein ou à temps incomplet, dans toutes les disciplines d'enseignement, des candidats qui justifient d'une expérience professionnelle de cinq ans dans la discipline. Le dispositif ainsi aménagé a pour objet de compléter et d'enrichir l'offre d'enseignement et peut être utilisé pour couvrir certains besoins d'enseignement de langues vivantes.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17622

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1537

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7188